Barre des Cévennes

Barre des Cévennes

Patrimoine ✦ Local ✦ Unesco ✦ Sociabilité

Bulletin municipal ✦ N°23 ✦ Hiver 2026

EDITO

Madame, Monsieur,
Le précédent bulletin abordait très concrètement le dossier du Permis d'Aménager (PA) en cours sur le terrain Amarger englobant 3 zones bien définies : l'extension du lotissement, le nouvel hameau et la zone artisanale. En ce qui concerne cette dernière, c'est la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes qui en a la seule compétence. Il convient de la détailler ci-contre.
Les autres sujets reviennent sur les récentes intempéries. Elles ont provoqué la chute complète d'une façade arrière du Château de Barre des Cévennes et l'affaissement de plusieurs falaises sur le Causset à proximité du Fromental et à proximité de Saint-Pierre.
Par ailleurs, un point juridique est proposé sur la piste forestière des 4 Chemins vers le Crémadet / le Col de l'Oumenet et la détérioration de la chaussée RD 983 dans le village, notamment d'un panier au droit des parcelles 25 et 147, section B. Cette situation est inacceptable pour les propriétaires riverains et la commune.
Enfin, que cette année 2026 ne soit plus une source d'angoisse permanente pour les agricultrices (teurs) barroises (ois) en raison de la présence du loup et qu'elle soit pour chacune, chacun de vous de bons moments partagés avec vos proches.
Avec tout mon dévouement,

François Rouveyrol,
Maire de Barre des Cévennes
Vice-Président de la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes



Zone Artisanale

La Communauté de communes Gorges Causses Cévennes a la compétence pour les actions de développement économique, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, … A titre d'exemple, elle a pris en charge les zones d'activité de Florac et de Bédouès-Cocurès. Ces deux communes ont cédé les terrains pour 1 € symbolique à la Com-com. A cette dernière de financer la viabilisation des terrains, de prendre tous les risques si les parcelles ne se vendent pas. Un budget annexe est créé pour toutes les dépenses. Il doit être en équilibre par les recettes venant des ventes des terrains aux artisans. La Com-com ne fait ni pertes ni bénéfices.
La situation à Barre des Cévennes se présentera exactement de la même manière avec les mêmes règles. Le terrain situé dans le prolongement du Centre d'Incendie et de Secours (voir plan dans le bulletin précédent n°22) serait cédé à la Com-com pour 1 € symbolique. La Com-com financera la voirie, le décaissement jusqu'à la limite du stade au droit du CIS, la …/

Cérémonie des vœux du Maire

Vendredi 30 janvier 2026, à 18h00
au Café du village,
autour de la galette traditionnelle.

/... construction d'un mur de soutènement banché pour un coût global estimatif de 100.000 €. Elle prendra également en charge le coût du Permis d'Aménager (environ 10.000 €) et tous les réseaux (environ 20.000 €). Coût total : 130.000 € (estimatif) à inscrire en dépenses pour la Com-com. Les recettes devront donc être équivalentes et proviendront de la vente des terrains aux futurs artisans.
La commune de Barre des Cévennes ne dépensera rien en dehors des frais normaux de construction d'un garage si le Conseil municipal le décide. Aucun risque non plus si la zone devait rester en partie inoccupée ou si un artisan devait se retirer. Seule la Com-com avance les dépenses. Elle assume tous les aspects juridiques du projet et les risques si une parcelle ne se vend pas.
Peu de communes en Lozère et surtout dans les Cévennes bénéficient de la création d'une zone artisanale, de l'installation d'entreprises.
Il a fallu du temps pour convaincre les services de l'Etat : ils ont en tête l'échec à ce jour de la zone d'activité de St-Privat de Vallongue et des difficultés passées de Bédouès-Cocurès. Mais ils ont été convaincus et le PLU, le Bourg Centre Occitanie, le Village d'Avenir, le SPR ont vu le jour ! C'est une volonté des Barrois (ses) de maintenir une vie de village, les services publics encore présents sur la commune et, même, de tout faire pour les développer. Enfin, comme Bédouès-Cocurès, Florac, c'est Barre des Cévennes qui percevra la taxe d'aménagement et non la Com-com.

Traversée du village

(RD 983)

Une procédure est en cours à l'encontre de l'entreprise qui ne reconnaît pas une faiblesse structurelle de la chaussée au niveau d'un panier chargé de récolter l'eau pluviale et sur un linéaire de 80 mètres. C'est de la mauvaise foi : la commune ne se laissera pas faire. C'est le voisinage immédiat qui en souffre. Le service juridique de la commune est saisi.

Intempéries

C'est bien tout un pan de la façade qui s'est effondré entraînant la chute des planchers et une partie de la couverture. Le château est assuré. L'expert viendra évaluer le montant des réparations (franchise de 3.000 €) En amont, la commune a sollicité la DRAC, le CAUE et le service du patrimoine du Conseil départemental pour s'assurer d'une remise en état respectueuse du patrimoine.

La photo (ci-dessous) est spectaculaire : une partie de la falaise s'est désolidarisée de la paroi. Le fond est privé et le propriétaire du Fromental, alerté, s'est déplacé.





Piste forestière

En 2023, en partenariat avec les groupements forestiers du Suquarel, de la Chaumusse, de Miribel et du Pesquier, la commune a réalisé de gros travaux de normalisation au gabarit grumier de la piste forestière entre le Col de l'Oumenet et les 4 Chemins ainsi qu'en direction du Crémadet (GR72). Ces travaux ont été soutenus par l'Union Européenne, l'Etat et la Région Occitanie et réceptionnés le 19 janvier 2024 avec des réserves. En effet, il a été convenu de revoir 5 tronçons pour consolider l'ensemble du linéaire sachant que des financements sont disponibles sur cette opération. Malheureusement, le chantier est à l'arrêt en raison de l'inaction du maître d'œuvre. Une procédure est engagée.